

Biscarrosse le 25 août 2011

Madame la Présidente, Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs les Professeurs,

Afin de faciliter la préparation des examens, vous trouverez le document nécessaire pour inscrire vos candidats aux examens de grades :

➤ 1<sup>er</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> dan karaté-do, karaté-Contact, karaté-Ju Tsu

**Nous vous rappelons que les combats ne se font plus au cours de ces examens et que les points sont marqués lors des compétitions.**

Pour leur bon déroulement, nous vous rappelons quelques points essentiels :

➤ Vous devez établir, **pour chaque candidat et avant chaque examen**, une fiche d'inscription dont un exemplaire est joint à la présente. **Pour les mineurs, une autorisation parentale (selon modèle Fédéral) est obligatoire**. (Il appartient aux clubs de faire des photocopies de ces documents pour les remettre aux candidats)

➤ Les passeports des candidats doivent être correctement remplis : licence de la saison en cours (+ au minimum, 2 timbres de licence pour le 1<sup>er</sup> dan, 4 timbres de licence pour le 2<sup>ème</sup> dan ou 8 timbres de licence pour le 3<sup>ème</sup> Dan), page d'examen, photo (pas de photocopie), certificat médical. **En cas de changement d'adresse, la nouvelle adresse est à mentionner dans le passeport avant l'examen** afin d'en limiter les pertes.

➤ Joindre à la fiche d'inscription **dûment remplie et non modifiée** :

o une photocopie de la page d'identité du passeport sportif (ou du carnet des grades).

o une photocopie des licences.

o une photocopie de la page d'authentification des grades.

o une photocopie de la page des UV déjà obtenues (le cas échéant)

o une photocopie de la page d'identité des épreuves dûment remplie avec photo (verso feuille des UV)

o une photocopie du certificat médical (non contre-indication à la pratique du karaté en compétition pour la saison en cours).

o un chèque de 35 € correspondant aux frais administratifs à l'ordre de la Ligue d'Aquitaine de karaté (**non remboursables**).

o une enveloppe (**non affranchie**), format 16x23, à l'adresse du candidat.

**ⓘ** En cas de plusieurs passages dans la même saison, seuls, la fiche d'inscription (avec photo), la page des UV obtenues, un chèque de 35€ et l'autorisation parentale sont à renvoyer.

➤ **Les inscriptions doivent parvenir trente jours francs** avant la date de l'examen (le cachet de la poste faisant foi) à la Ligue d'Aquitaine de Karaté – BP 80060 – 40601 BISCARROSSE CEDEX

*Attention : ne rien envoyer par fax (sauf accord préalable) ; seuls les dossiers envoyés par courrier ou courriel seront traités.*

➤ **Aucune inscription ne sera prise hors délai, ni sur place.**

➤ Les personnes inscrites devront se présenter, le jour de l'examen, **munies de leur convocation, du passeport sportif (ou du carnet des grades) et d'une pièce d'identité.**

➤ **En cas de désistement d'un candidat, l'inscription ne sera pas remboursée, sauf pour raison valable et sur présentation d'un justificatif.**

Si ces règles ne sont pas respectées, vous ne pourrez pas présenter de candidats à ces examens d'Etat.

En vous remerciant par avance de l'attention que vous porterez à la présente, je vous prie de croire, Madame la Présidente, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Professeurs, à nos sentiments les meilleurs.

Le Responsable des Grades,  
Serge FORSTIN